

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'Hôtel de Ville, le 1er novembre 2010 à 20 h.

PRÉSENTS : Bruno Guilbault, conseiller
 Marie-Claude Bourbeau, conseillère
 Mario Godbout, conseiller
 Lucie Racine, conseillère
 Lawrence Cassista, conseiller
 Jean-François Labranche, conseiller

PUBLIC : 12 personnes

Madame Suzanne Cyr, assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.

RÉS.NO : 2010-11-218 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance avec l'ordre du jour ».

RÉS.NO : 2010-11-219 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr, en laissant les Affaires nouvelles ouvertes ».

RÉS.NO : 2010-11-220 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 ET 8 OCTOBRE 2010

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte les procès-verbaux di 4 et 8 octobre 2010 tels que présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr ».

RÉS.NO : 2010-11-221 MANDATER LE MAIRE ET UN CONSEILLER AU GALA RECONNAISSANCE DU CLD

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal mandate le maire et un conseiller à assister au Gala Reconnaissance du CLD de la Côte-de-Beaupré qui aura lieu le 4 novembre 2010. »

RÉS.NO : 2010-11-222 ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR BILLETS

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte l'offre qui est faite de La Caisse Populaire Desjardins Mont-Ste-Anne, pour son emprunt de 56 300\$ par billets en vertu du règlement #266-2000 au pair échéant en série 5 comme suit :

CAPITAL	INTÉRÊT	DATE
4 700\$	4,1%	15-11-11
4 900\$	4,1%	15-11-12
5 100\$	4,1%	15-11-13
5 300\$	4,1%	15-11-14
36 300\$	4,1%	15-11-15

QUE les billets, capital et intérêts seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

QUE copie de ladite résolution soit transmise au Ministère des Finances et à la Caisse Populaire Desjardins Mont Ste-Anne ».

RÉS.NO : 2010-11-223 FINANCEMENT PAR BILLETS EN VERTU DU RÈGLEMENT #266-2000

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim se propose d'emprunter par billets au montant de 56 300\$ en vertu du règlement #266-2000;

ATTENDU QU'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

QUE les billets seront signés par le maire, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière.

QUE les billets seront datés du 15 novembre 2010.

QUE les intérêts sont payables semi-annuellement.

QUE les billets quant au capital seront remboursés comme suit :

1. 4 700\$
2. 4 900\$
3. 5 100\$
4. 5 300\$

5. 5 500\$
6. 30 800\$ (à renouveler)

QUE, pour réaliser cet emprunt, la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans à compter du 15 novembre 2010, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivants, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement #266-2000 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt ».

RÉS.NO : 2010-11-224 ACCEPTATION DU MANDAT DE LCS POUR ESSAI D'ÉTANCHÉITÉ

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte la soumission de la firme LCS pour un essai d'étanchéité de la conduite d'eau, secteur (La Miche) au montant de 2 822\$ + taxes ».

RÉS.NO : 2010-11-225 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 1 NOVEMBRE 2010

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim approuve et autorise le paiement des comptes en date du 1er novembre 2010 pour les chèques #1000472 à #1000528 pour un montant de 138 972,41\$. Ladite liste des comptes fait partie intégrante des présentes comme si au long reproduit ».

RÉS.NO :2010-11-226 ACHAT DE BLOCS DE BÉTON POUR VOIRIE

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise la Municipalité à faire l'acquisition de 21 blocs de béton pour la réserve de sable au garage au montant approximatif de 945\$ + taxes ».

RÉS.NO : 2010-11-227 ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LA VOIRIE

Il est proposé par : Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise la Municipalité à faire l'acquisition d'un disque diamanté DA5 14" X 1DP/20MM pour la voirie, au montant de 299,12\$ (taxes incluses) chez Centre de Location G.C.S. Inc. »

RÉS.NO : 2010-11-228 EMBAUCHE D'UN ASSISTANT-CONTREMAÎTRE

ATTENDU QU'un appel d'offre d'emploi pour l'embauche d'un assistant-contremaître a été affiché dans les journaux le 22 septembre 2010;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu quatorze (14) « curriculum vitae »;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu six (6) candidats en entrevue.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la municipalité de Saint-Joachim embauche monsieur Guy Bolduc, comme assistant-contremaître pour la Municipalité à partir du 8 novembre 2010, au salaire de 17\$/heure à 40 heures par semaine. Une convention de travail devra être signée avec monsieur Bolduc incessamment en ce sens ».

RÉS.NO : 2010-11-229 ACQUISITION D'UN ABRI POUR UNE STATION DE POMPAGE

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la municipalité de Saint-Joachim fasse l'acquisition d'un abri pour l'hiver à la station (PJ-2) au montant de 180\$ + taxes ».

RÉS.NO : 2010-11-230 CONTRAT DE PAVAGE À ENTREPRISE GODIN POUR LA RÉPARATION DANS LE SECTEUR « LA MICHE »

Il est proposé par : Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la municipalité de Saint-Joachim suite aux demandes de prix à trois (3) entreprises, accorde au plus bas soumissionnaire « Entreprise Godin » au montant de 8 437,50\$ + taxes, le contrat de pavage de réparation dans le secteur « LA MICHE » suite à la réfection de la conduite d'eau dans le cadre du programme PRECO ».

AVIS DE MOTION

Avis de motion est proposé par la conseillère Marie-Claude Bourbeau, qu'à une séance ultérieure du Conseil de la municipalité de Saint-Joachim, il y aura adoption d'un nouveau règlement modifiant l'article « 5 » du règlement #282-2003, décrétant l'exécution de travaux et autorisant un emprunt (amélioration de l'eau potable du secteur village de la municipalité de Saint-Joachim.

RÉS.NO`2010-11-231 ACQUISITION D'UN OUVRE PORTE DE GARAGE

Il est proposé par : Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la municipalité de Saint-Joachim fasse l'acquisition d'un ouvre porte de garage chez « Les Portes du Québec Inc. » au montant de 436\$ + taxes ».

RÉS.NO : 2010-11-232 ADOPTION DU BUDGET GLOBAL « 2011 » DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA CÔTE-DE-BEAUPRÉ AINSI QUE DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la municipalité de Saint-Joachim accepte le budget global de la Régie Intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré pour l'année « 2011 », au montant de 582 576\$, ainsi que la quote-part de la Municipalité au montant de 16 827\$. Ladite quote-part est basée sur la population à (50%) et sur la RFU à (50%) ».

RÉS.NO : 2010-11-233 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Lucie Racine

« DE lever la séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h 45 ».

N.B Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Suzanne Cyr, directrice générale
et secrétaire-trésorière